

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

DECISION n°24/2023

Commande publique – Marchés publics

Prestation de Maîtrise d'Œuvre relative à la construction de sanitaires
dans l'extension de l'école primaire Jules Ferry

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°6/2022 portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment le point 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

VU la consultation portant sur une prestation de maîtrise d'œuvre relative à la construction de sanitaires dans l'extension de l'école primaire Jules Ferry ;

VU le choix de l'offre retenue ;

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : il est décidé d'attribuer le marché suivant :

- **Prestation de Maîtrise d'Œuvre relative à la construction de sanitaires dans l'extension de l'école primaire Jules Ferry**

A la **SARL Hervé PAUGNAT** sise 16 rue du Clos Adrien à LIMOGES (87000)

pour un montant de **16 000,00 euros H.T.**

ARTICLE 2^{ème} : la présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3^{ème} : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et affichée en Mairie. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait en mairie, le 27 février 2023
Ludovic GERAUDIE,
Maire du Palais-sur-Vienne

Transmis à la préfecture le : 06 avril 2023
Publié le : 07 avril 2023



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 242023 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/02/2023

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 06/04/2023 Agent de transmission : Jérôme BOUDIN

Acte : Décision 24.2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20230227-242023-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/04/2023